

1. Les frais

- Frais de dossier à régler dès l'inscription par chèque, qui sera encaissé dès acceptation du dossier

100€ / an et / enfant

Pour tous les niveaux et non remboursables sauf refus d'admission de notre part.

- Frais annuels pour le scolaire

Classe	Par enfant
GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2	2 160€/an

Classe	Par enfant
6 ^{ème} /5 ^{ème}	2 300€ /an

Réduction de 10% octroyée à partir du 3^{ème} enfant sur la base du tarif le plus bas.

- Frais annuels pour l'accueil du matin

Activité	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +
Accueil du matin Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 7h30 à 8h20	250€/an	150€/an et /enfant

- Frais du service de cantine

200€ / an et / enfant

Gratuité (sur la base d'un enfant) pour les parents bénévoles pouvant aider au service de la cantine au moins 2 fois / semaine.

Réduction de 50% pour les parents bénévoles pouvant aider au service de la cantine au moins 1 fois par semaine.

- Participation à l'achat de manuels, de fournitures pour la classe et des photocopies.

Pour le primaire : 120€ / an et / enfant

Pour le collège : 180€ / an et / enfant

2. Les modalités de paiement

Les frais de scolarité sont annuels.

Le règlement de l'année peut se faire en totalité dès la rentrée.

L'école offre la possibilité pour ceux qui le souhaitent de régler en 10 fois.

Le paiement s'effectue alors chaque début de mois de septembre à juin.

Deux modes de règlements vous sont proposés : par prélèvement ou par chèque.

Par prélèvement : Remplir un formulaire de prélèvement SEPA et joindre un RIB dès l'inscription.

En cas de rejet, les frais seront refacturés aux parents.

Pour des raisons de sécurité, de traçabilité et de transparence, l'école n'accepte pas le paiement en espèces.

Les frais de scolarité sont intégralement dus dès l'intégration de votre enfant dans l'école. Aucun remboursement intégral ne peut être exigé en cas de départ anticipé ni en cas d'exclusion.

3. Feuille de calcul

Nom :

Prestation	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	TOTAL
Frais de dossier

Par chèque

Frais de scolarité					
Manuels et fournitures scolaires					
Cantine					
Accueil du matin					
Total / an				

Prélèvement

Chèque

Nombre de mensualités :

Montant d'une mensualité :

	€
--	---

Date et signature,
précédé de la mention « lu et approuvé » :

NOTA BENE :

En cas de défaut de paiement, l'école se réserve le droit de faire appel à son service contentieux.